



Règlement d'Ordre Intérieur - ROI

Descente de la Dyle en kayak
Samedi 28 mars et dimanche 29 mars 2026

Article 1 - Prérequis

- ✓ Limites d'âge et accès à l'évènement

L'évènement est accessible pour les enfants à partir de 7 ans à condition qu'ils sachent nager. De 7 à 18 ans, ils doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, responsable de l'embarcation et de ses occupants.

- Parcours 1 : Court-Saint-Etienne – Ottignies-Louvain-la-Neuve / **6km** - Parcours autorisé aux enfants de plus de 12 ans ;
- Parcours 2 : Ottignies-Louvain-la-Neuve - Wavre / **6km** - Parcours autorisé aux enfants ;
- Parcours 3 : Wavre – Florival / **8km** - Parcours autorisé aux enfants ;
- Parcours 4 : Court-Saint-Etienne - Wavre / **12 km** - Parcours autorisé aux enfants de plus de 12 ans ;
- Parcours 5 : Ottignies-Louvain-la-Neuve – Florival / **14 km** - Parcours **non autorisé** aux enfants ;
- Parcours 6 : Court-Saint-Etienne – Florival / 20 km - Parcours **non autorisé** aux enfants.

Attention, les enfants/adolescents de 7 à 18 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte, responsable de l'embarcation et de ses occupants.

Une décharge de responsabilité devra être remplie à l'accueil de l'évènement pour les mineurs.

- ✓ Capacités sportives

Tous les kayakistes participants doivent **obligatoirement savoir nager**.

Les parcours aux départs de **Court St Etienne** requièrent une bonne maîtrise du kayak.

Les parcours au départ de **Court St Etienne vers Florival et de Limelette vers Florival sont longs et nécessitent** une bonne condition physique et sportive.

Article 2 – Informations pratiques

- ✓ Sécurité

Les départs de Court-Saint-Etienne nécessitent une bonne maîtrise de la navigation car le parcours présente des obstacles (rochers) à la sortie du pertuis sur la Thyle.

Suite aux passages dans des pertuis, **l'usage d'une lampe frontale/thoracique (avec pile/batterie chargée) est vivement recommandé.**

Le port d'un casque (vélo, ski, équitation...) **est obligatoire** pour tous les **enfants de 7 à 18 ans** et vivement **conseillé** pour tous les participants **de plus de 18 ans**.

- ✓ PMR

Malheureusement, les personnes à mobilité réduite ne peuvent avoir accès à cette activité mais elles sont les bienvenues aux stands d'information/animation qui seront organisés aux lieux de départ et d'arrivée des participants.

✓ Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

✓ Parkings

Aucune navette de transfert n'est prévue, il est donc conseillé de prévoir **deux voitures** : une **garée aux points d'arrivée (Limelette, Wavre ou Florival)**, dans le respect des dispositions du code de la route applicables en matière de stationnement, **et** une pour **aller au point de départ**. Il est recommandé aux participants de garder des **vêtements secs** à disposition dans leur **véhicule à l'arrivée** afin qu'ils puissent se changer en cas de problème (un vestiaire sera prévu à cet effet à l'arrivée à Limelette, Wavre et à Florival).

Les participants doivent prendre part au **briefing de sécurité** et prévoir le temps nécessaire pour se stationner.

✓ Effets personnels

Les effets personnels embarqués dans le kayak restent sous l'entière responsabilité des participants (téléphone, sac à dos, appareil photo, bijou...). Attention, ils sont susceptibles de tomber à l'eau et d'être perdus en cas d'incident.

Article 3 – Inscriptions et tarifs

✓ Bulletin d'inscription

Le participant dispose d'un seul moyen d'inscription sur le site internet www.dylekayak.be qui renvoie vers la plate-forme d'inscriptions BilletWeb avec paiement en ligne.

L'inscription ne sera effective qu'après acceptation du présent ROI.

Le participant recevra la confirmation de son inscription et une preuve à présenter à l'accueil de l'évènement.

Attention, il est obligatoire de s'inscrire par binôme de kayakistes : un responsable et un accompagnant.

- **Une personne ne peut pas naviguer seule dans un kayak biplace.**
- **Un formulaire complété = deux participants inscrits.**

✓ Frais d'inscription

- **Parcours 1, 2 et 3 : 13€/personne soit 26€ par kayak ;**
- **Parcours 4, 5 et 6 : 17€/personne soit 34€ par kayak**

✓ Paiement

Le paiement sera effectué via la plate-forme d'inscriptions BilletWeb.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un participant en cas de défaut de paiement à cette date.

✓ Désistement

Les conditions de remboursement sont réglementées : uniquement par l'envoi d'un certificat médical par mail à VisitWavre avant le 6 avril 2026. Les montants remboursés seront de 33.38€ pour les parcours longs (12km, 14km et 20km) et 25.46€ pour les parcours de 6km et 8km.

Article 4 - Parcours

Plusieurs parcours sont proposés aux participants voir point 1. Ces parcours diffèrent selon :

- leur niveau de difficulté ;
- leur longueur ;
- le lieu de départ ;
- l'heure de départ.

En cas de difficulté majeure rencontrée sur les parcours longs (circuits trop longs ou trop difficiles), l'arrêt à Limelette ou Wavre est vivement conseillé.

Article 5 – Organisation aux départs

Les participants doivent obligatoirement prendre part au briefing de sécurité et à la présentation des règles de navigation.

Le non-respect de cette consigne entraînera automatiquement la suppression de l'inscription sans remboursement et l'attribution de la place à d'autres personnes.

L'accès à l'activité pourrait aussi être refusé pour les raisons suivantes :

- **le participant qui présenterait des incapacités physiques pouvant menacer sa propre sécurité et celle des participants et celle des biens ;**
- **le participant qui ne respecte pas le présent ROI ;**

Article 6 - Matériel

✓ Description du matériel : le matériel suivant sera fourni par les organisateurs :

- Kayak biplace
- Pagaies
- Gilet de sauvetage

✓ Utilisation du matériel

Le participant s'engage à utiliser le matériel nécessaire mis à disposition de manière prudente et raisonnable et à le restituer en l'état initial à l'arrivée.

Tout matériel perdu ou dégradé sera facturé au prix neuf au kayakiste responsable !

Article 7 – Précautions générales et règles de navigation

✓ Précautions générales

Le kayakiste :

- **Respecte** le milieu fragile dans lequel il évolue ;
- **Ne débarque/n'embarque** pas tout au long du parcours ;
- Veille à éviter les regroupements de kayaks dans les zones sensibles : noues, bras morts, gravières, zones de frai et de refuge pour la faune piscicole ;
- Pratique **son activité en silence** en évitant les cris et bruits inutiles afin de ne pas déranger la faune ;
- **Veille à ne pas marcher inutilement** dans le lit du cours d'eau ;
- **Respecte l'interdiction de dégrader ou d'affaiblir**, de quelque manière que ce soit, les berges, le lit et les digues du cours d'eau ;

- **Respecte l'interdiction formelle de polluer** la rivière de quelque manière que ce soit (abandon de déchets divers : canettes, plastiques, mégots de cigarette...etc.) ;
- Veille à ne pas rendre dangereuse la circulation en encombrant la voie publique avec du matériel déposé n'importe comment ou avec des véhicules mal garés ;
- Si le participant tombe à l'eau, il **s'engage à vider l'embarcation** et **poursuivre** la descente.
- **Rappel : en cas de difficulté majeure rencontrée sur les parcours longs (circuits trop longs ou trop difficiles), l'arrêt à Limelette ou Wavre est vivement conseillé.**

S'il s'avère impossible de continuer suite à un problème technique grave, les kayakistes peuvent joindre ces numéros en identifiant le plus clairement possible l'endroit de la chute :

- Valentine de Mérode (Court-Saint-Etienne) – Tél. : 0499/88 10 54 ou François-Xavier Lambert – Tél. : 0491/39 22 94
- Ménad Gouachi (Ottignies-LLN) - Tél. : 0479/68 16 37
- Pierre Lavendy (Wavre) – Tél. : 0470/80 08 50
- Annick Deklerck (Grez-Doiceau) - Tél. : 0493/504 501
- Isabelle Delfgoffe (CRDG) – Tél. : 0497/08 29 30
- Cathy Delcorps (CRDG) – Tél. : 0475/56 29 38

Article 8 – Responsabilité, assurance et droit à l'image

L'inscription sera prise en compte après acceptation expresse du présent ROI.

En cas de non-respect du règlement, les participants seront tenus pour seuls responsables des dommages infligés ou de ceux dont ils seraient victimes.

A des fins de sensibilisation du citoyen, **des images « non ciblées » sous forme de photos d'ambiance de l'évènement** seront prises et seront exploitées dans les supports de sensibilisation des partenaires communaux et associatifs de l'évènement. Si vous ne souhaitez pas figurer sur ces supports, veuillez envoyer un mail à c.delcorps@crdg.be avant le lundi 16 mars 2026 et vous signaler à l'accueil de l'évènement.

A des fins de sensibilisation du citoyen, l'adresse électronique (mail) que vous aurez transmise lors de votre inscription, sera utilisée pour l'envoi de la Lettre d'information du Contrat de rivière Dyle-Gette et des partenaires de l'évènement. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces supports, vous pourrez vous désinscrire ou nous signaler votre souhait de suppression de nos fichiers à contrat.riviere@crdg.be

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommages physiques ou matériels survenus à l'occasion du présent évènement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'activité en cas de circonstances exceptionnelles (force majeure, conditions de navigabilité).

Date, « Lu et approuvé »

Nom et Prénom / Signature